

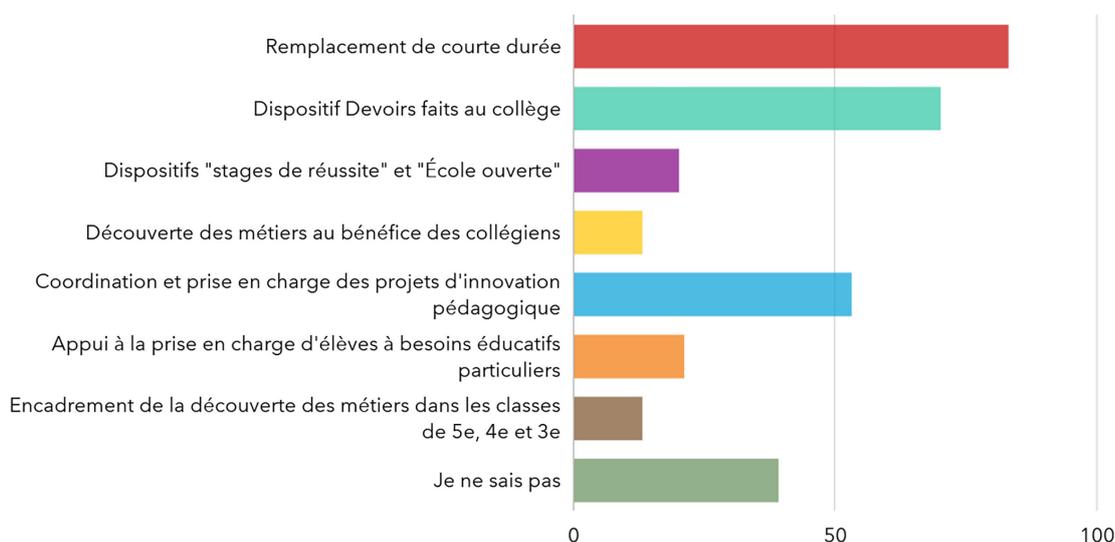
# Bilan de l'enquête collège 2023

## Mise en place du pacte enseignant

En fonction de toutes les réponses, seulement 2,9 enseignants en moyenne par établissement auraient souscrit un pacte enseignant. Attention, cette donnée ne tient compte que des collègues ayant répondu en connaissance de cause. Sur les 237 réponses, seuls 164 des collègues ont répondu à cette question.

*L'APBG a proposé cette enquête afin de voir l'évolution des conditions d'enseignement des SVT aux cycles 3 et 4 et au regard de la mise en place de la nouvelle 6ème et du Pacte enseignant. Des collègues de plus de 250 établissements et de tous les départements ont répondu à cette enquête. Nous les en remercions. Il est très important d'avoir une vision de la réalité du terrain !*

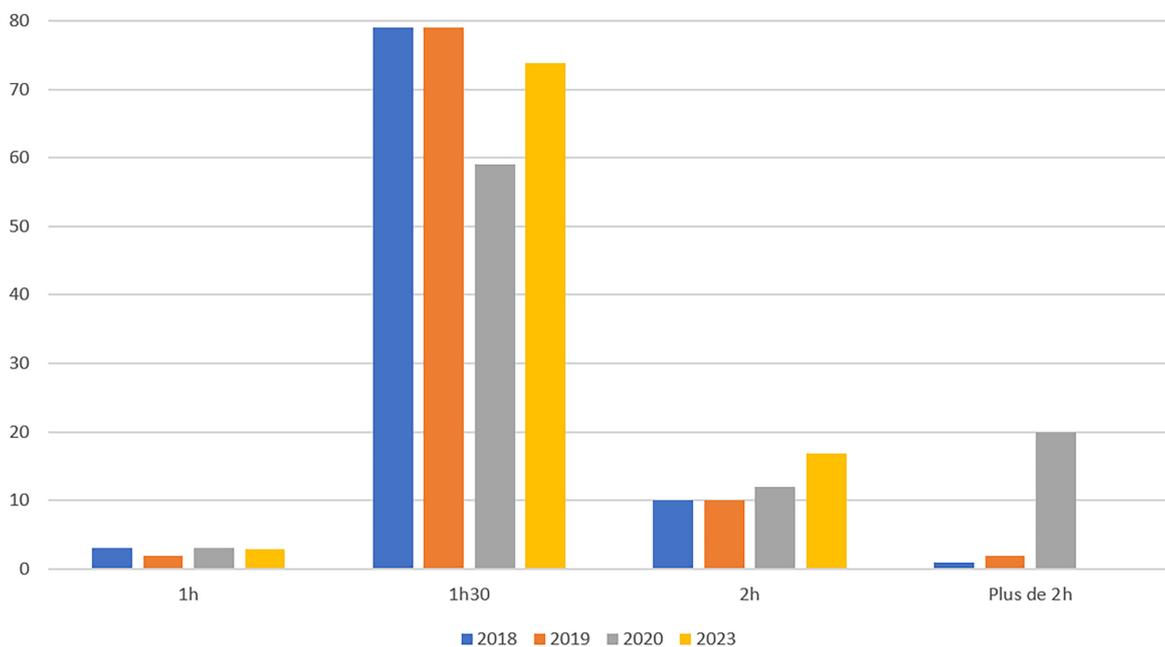
*Pour des raisons de clarté de lecture, il n'est pas indiqué d'unités aux ordonnées des graphiques mais des proportions.*



△ Figure 1 : répartition des « types » de briques de pacte enseignant souscrit pour les professeurs de SVT

On observe que le remplacement de courte durée est la brique de pacte la plus utilisée avec devoirs faits.

## Organisation du cycle 3



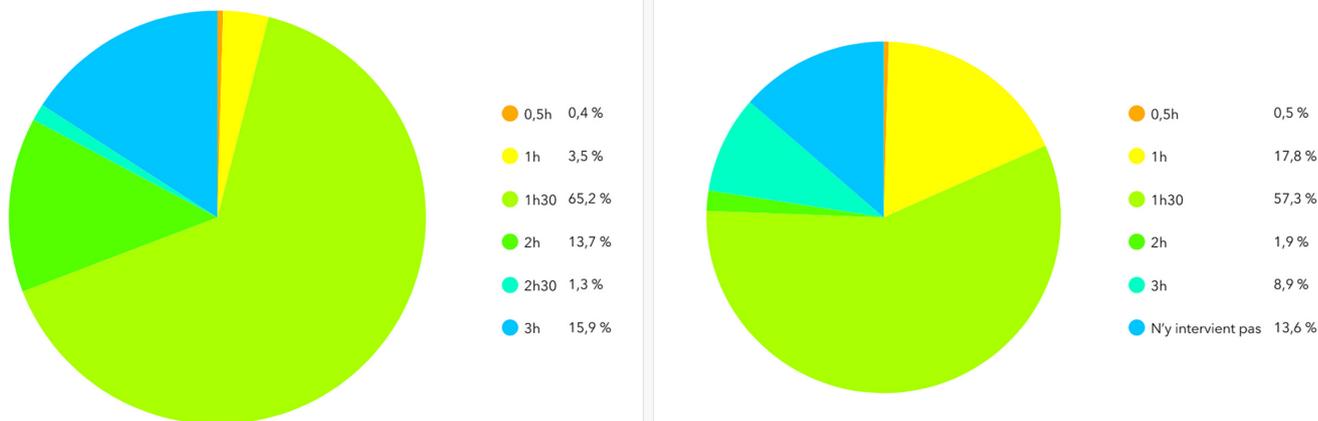
△ Figure 2 : nombre d'heures hebdomadaires concernant des SVT en 6<sup>ème</sup>

Enquête proposée par le Bureau national de l'APBG et coordonnée par David Boudeau et Gilbert Faury



# ENQUÊTE COLLÈGE

L'intervention sur 1h30 par un professeur de SVT reste majoritaire et en augmentation (72% au lieu de 59% en 2020). Cependant, l'intervention de 2h hebdomadaire est elle aussi en augmentation (18% au lieu de 12% en 2020). Cela correspond à la recommandation que l'APBG fait depuis la mise en place de la réforme du fait du grand nombre de notions de SVT à aborder dans ce programme. Cette demande de l'APBG semble être prise en compte mais doit être amplifiée.



△ Figure 3 : organisation hebdomadaire de l'enseignement de sciences en 6<sup>ème</sup> avec un enseignant de SVT (à gauche) et avec un enseignant de Physique Chimie (à droite.)

Avec la mise en place de la 6<sup>ème</sup> rénovée et la suppression d'une heure de technologie, c'est l'enseignant de SVT qui intervient le plus en 6<sup>ème</sup>. Soulignons que dans 13,6% des établissements qui ont répondu, aucun professeur de SPC n'intervient en 6<sup>ème</sup>.

## Intervention d'un professeur de technologie en 6ème

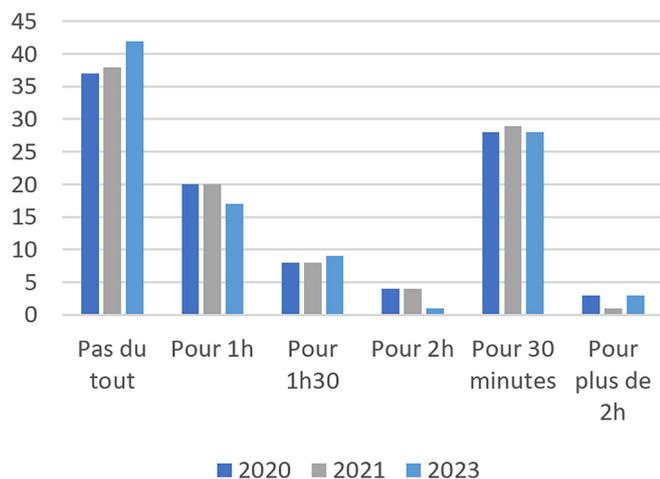
Dans 12,6% des établissements, un enseignant de technologie intervient toujours en 6<sup>ème</sup> sur 30 minutes avec pour mission : la prise en main des ordinateurs et du réseau du collège, l'enseignement numérique ou de la culture numérique (en lien avec les horaires de remédiation, d'AP, le professeur documentaliste de l'établissement et devoirs - faits). La grille horaire de sciences en 6<sup>ème</sup> précisant bien 3h à répartir entre SVT et SPC, et le programme de technologie ayant basculé en CM, il est donc illégal qu'un enseignement de technologie soit maintenu en 6<sup>ème</sup>. Les 3h de sciences ne doivent en aucun cas devenir une variable d'ajustement pour un maintien de poste de technologie même si nous ne contestons pas les compétences numériques indéniabiles du professeur de technologie.

## La liaison École - Collège

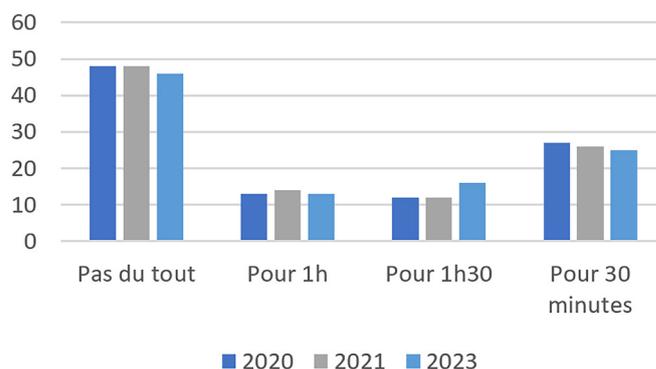
Dans seulement 28,2% des établissements qui ont répondu, une liaison École-Collège pour une harmonisation des programmes au cycle 3 est mise en place et semble fonctionner. Depuis la mise en place du cycle 3, l'APBG a demandé que des moyens soient déployés pour faciliter cette indispensable liaison. Force est de constater qu'on en est loin !

## L'organisation et la structure du collège

Depuis la rentrée 2017, une dotation horaire supplémentaire (DHS), sur la base de trois heures par semaine et par division, est mise à la disposition des établissements qui en arrêtent l'emploi conformément à l'article D. 332-5 du code de l'éducation et dans les conditions prévues aux II et III de l'article D. 332-4. " Cette dotation horaire attribuée à l'établissement lui permet de favoriser le travail en groupes à effectifs réduits et les interventions conjointes de plusieurs enseignants. En outre, elle peut être utilisée pour proposer un ou plusieurs enseignements facultatifs ".



△ Figure 4 : quotité horaire en groupes à effectifs réduits en 6ème

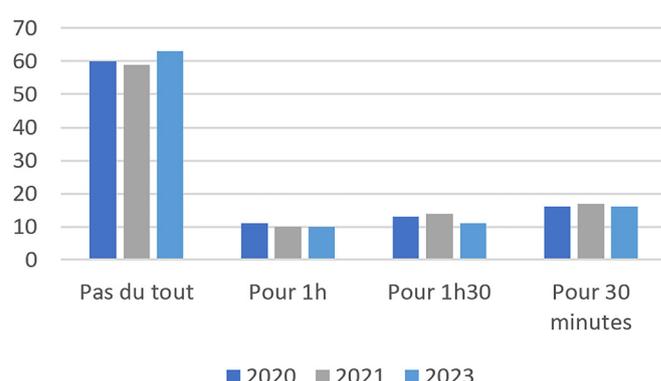


△ Figure 5 : quotité horaire en groupes à effectifs réduits en 5ème en SVT

# ENQUÊTE COLLÈGE



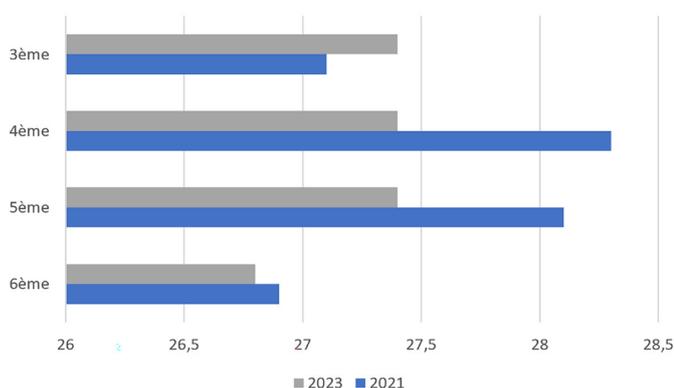
△ Figure 6 : quotité horaire en groupes à effectifs réduits en 4ème en SVT



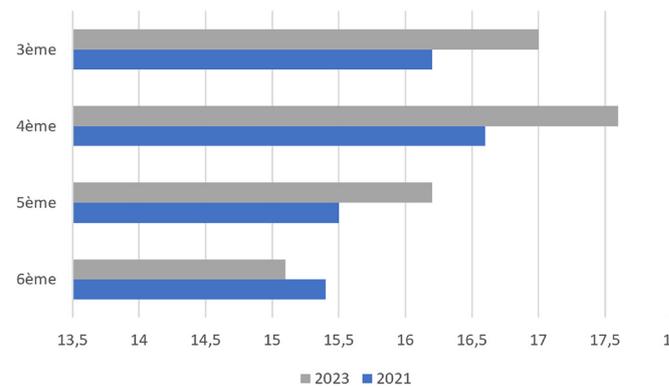
△ Figure 7 : quotité horaire en groupes à effectifs réduits en 3ème en SVT

L'érosion du nombre de groupes à effectifs réduits se poursuit. La suppression d'une heure de technologie, remplacée par une heure d'approfondissement et de remédiation en mathématiques et en français a considérablement impacté la mise en place de groupes à effectifs réduits en SVT et SPC en 6ème. En effet, cette DHS a souvent été utilisée pour la mise en place ce nouveau dispositif. Le mettre en place sans augmenter les moyens conduit naturellement à cette baisse et réduit d'autant plus la possibilité de manipuler en sciences et donc la qualité de l'enseignement des sciences.

## Évolution des effectifs en groupes et en classe entière



△ Figure 8 : effectifs moyens pour une classe entière

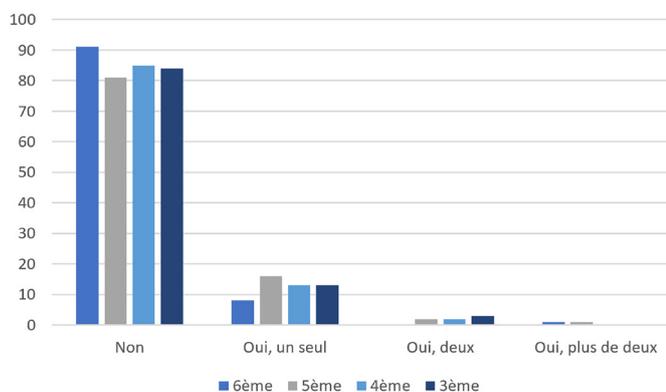


△ Figure 9 : effectifs moyens pour des groupes à effectifs réduits

En 2023, on constate que les effectifs moyens pour une classe entière diminuent très légèrement pour les classes de 5ème et de 4ème, restent stables pour la classe de 6ème et augmentent sensiblement pour la classe de troisième.

A l'exception de la classe de 6ème où le nombre d'élèves par groupe reste correct, on constate malheureusement une tendance à l'augmentation du nombre d'élèves pour les autres niveaux et notamment en 4ème, ce que déplore l'APBG.

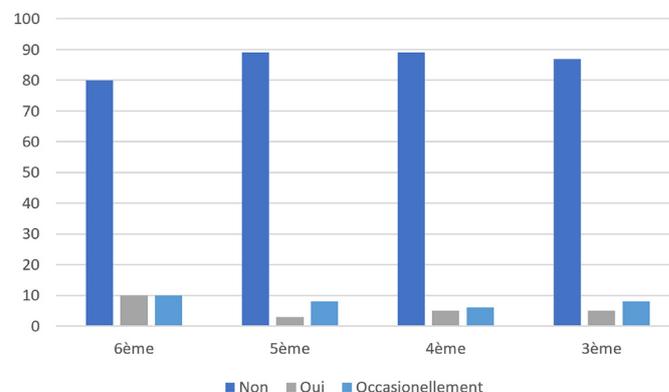
## Les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI)



△ Figure 10 : participation à un ou plusieurs EPI

Les EPI ne sont plus mis en place sur l'ensemble des niveaux, les enseignants leur préférant les parcours éducatifs.

## Accompagnement personnalisé (AP)



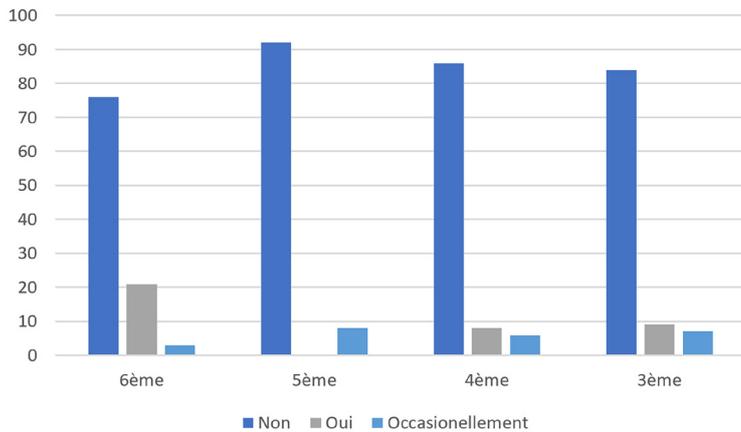
△ Figure 11 : participation à l'AP

Devoirs faits et heure d'approfondissement et de remédiation devenant obligatoires en 6ème, les heures d'AP sont délaissées et remplacées par ces nouveaux dispositifs. Pour les autres niveaux, son abandon est généralisé, faute de moyens spécifiques.



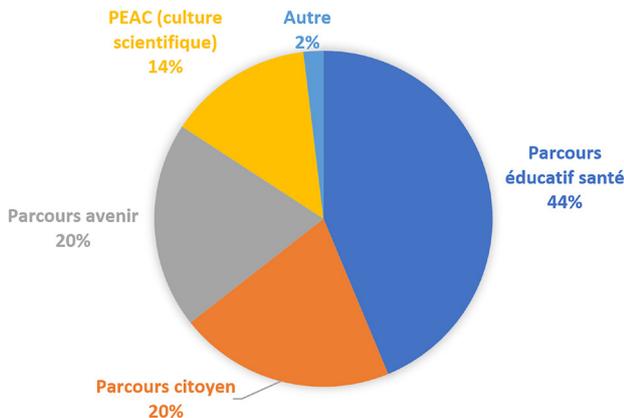
# ENQUÊTE COLLÈGE

## Devoirs faits



◁ Figure 12 : participation à « devoirs faits »  
 « Devoirs faits » devenu obligatoire en 6ème explique l'augmentation du nombre de collègues impliqués dans ce dispositif. Le financement en HSE reste encore majoritaire à 53%.

## Parcours éducatifs



△ Figure 13 : répartition des enseignants de SVT dans les parcours éducatifs

	Financement par le pacte enseignant
Parcours éducatif santé	15,5%
Parcours citoyen	28,9%
Parcours avenir	68,5%
PEAC (culture scientifique)	25,5%

△ Figure 14 : tableau indiquant la part du financement par des briques de pacte des différents parcours au collège

Fort logiquement, c'est dans le parcours éducatif de santé que les SVT sont les plus impliquées. Nous notons de légères augmentations dans les parcours Avenir, PEAC (Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle) et Citoyen. Les SVT sont « partout », c'est bien ce qu'il faut retenir et le message à faire passer au Ministère !

Fort logiquement également, le parcours avenir est celui qui est le plus financé par le Pacte enseignant. Cependant, il est également important de souligner que les moyens en HSE restent majoritaires pour la mise en œuvre de ces parcours.

## BILAN

Une fois de plus, nous constatons que les conditions de travail pour les élèves et les professeurs continuent de se dégrader : nombre de groupes à effectifs réduits en diminution d'année en année ; DHG en baisse dans de très nombreux établissements ; DHS faisant toujours l'objet d'âpres discussions au sein des conseils pédagogiques et rarement en faveur des sciences expérimentales ; liaison École - Collège peu mise en place et pourtant indispensable.

Notons que l'AP et les EPI sont remplacés le plus souvent par de nouveaux dispositifs : devoirs faits et parcours éducatifs. Les parcours éducatifs sont davantage sollicités car entrant dans la préparation à l'oral du DNB. Le parcours éducatif de santé est majoritairement choisi par les professeurs de SVT, choix que nous encourageons vivement.

Pour l'APBG, il y a donc l'urgente nécessité de restaurer un véritable cadre d'enseignement scientifique avec :

- des horaires d'un volume suffisant pour qu'un élève puisse apprendre en manipulant. Nous avons à lui faire acquérir des savoirs complexes et une structuration scientifique ;
- le rétablissement d'une partie de l'horaire d'enseignement en groupes à effectifs allégés (TP). En effet une formation scientifique expérimentale, comme celle des SVT, ne peut se concevoir sans une formation pratique. Les SVT enracinant leurs cadres théoriques dans la confrontation avec le réel, il est essentiel que les élèves puissent y avoir accès. Pour que les professeurs de SVT puissent assurer correctement les missions d'enseignement inscrites dans les textes officiels et les programmes, l'APBG demande un horaire minimum de 1,5h de la sixième à la troisième, avec un fléchage minimum de 0,5h de TP : 1h de cours +(0,5h) de TP par semaine.